ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 30/09/2025

tenue par Monsieur Tronel, Juge des Référés

En présence de Madame Douillard, Greffière

10 heures 30

01) **DOSSIER N° 2506212** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Nicolas Tronel**

Titre de l'affaire Demande de suspendre la décision implicite de rejet d'exécuter la décision de la CDAPH rendue le 18 octobre 2024 orientant leur fils vers une Unité d'enseignement spécialisée pour mineur atteint de troubles du spectre autistique (UUEA) et de suspendre les décisions implicites de rejet de leurs demandes des 17 et 18 juillet 2025

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	Maître COIRIER Pauline (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

Arrêté le 19/09/2025

Le président du tribunal